

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

Le trente septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal à la Mairie de Belbeuf, lieu de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

**Date de convocation** : 23 septembre 2021

**Membres en exercice** : 19

**Date d'affichage** : 23 septembre 2021

**Présents** : 15 - Votants : 19

**Etaient présents** : Mme Annie PRIEUR, Mr Jérôme AVONDE, Mme Catherine MERLEN, Mr Jordan LEGRAND, Mme Florence PIHA, Mme Françoise DENEUVE, Mr Jean-Guy LECOUTEUX, Mr Didier HUBLET, Mr Olivier GENTIL, Mme Céline PINHEIRO, Mme Stéphanie MARAIS, Mr François BOENDER, Mme Christelle MAILLARD, Mr Pierre LARIBLE, Mme Carole COUPLEUX.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absent excusé** : Mr Florent FIDELIN, Mr Aurélien GAUTIER, Mme Candice VABRE, Mme Françoise DENEUVE.

**Pouvoir** : Mme Françoise DENEUVE a donné pouvoir à Mme Catherine MERLEN, Mr Florent FIDELIN a donné pouvoir à Mr François BOENDER, Mr Aurélien GAUTIER a donné pouvoir à Mr LARIBLE, Mme Candice VABRE a donné pouvoir à Mme Céline PINHEIRO.

**Monsieur le Maire propose d'ajouter une DM concernant une ligne de Trésorerie pour l'EICAPER : approuvé à l'unanimité.**

**Secrétaire de séance : Mr Jordan LEGRAND.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.

2021-32- Réaffectation de crédits – DM N° 2

2021-33– DM N° 3 EICAPER

2021-34 - Création d'un poste d'Agent de Maîtrise et adoption du tableau des effectifs

2021- 35 - Adoption du Règlement intérieur de la Crèche

**Questions diverses :**

Ensuite,

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures et 40 minutes et soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2021, adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATIONS :**

**2021/32 – AFFECTATION DE CRÉDITS – DM N°2 :**

Monsieur le Maire explique que certaines factures n'ont pas été payées en 2020 et donc régularisées sur l'année 2021. Il convient donc de compenser ces dépenses non-prévues sur le BP 2021. Il est également proposé d'augmenter les crédits pour les travaux en régie.

Par ailleurs Madame MAILLARD intervient en indiquant que les travaux en régie permettent de les intégrer au patrimoine communal, à un coût nettement inférieur à celui des entreprises extérieures.

En fin, le trésorier a constaté un dépassement de crédits sur le chapitre 21 de 2 898.30 €, qu'il convient de régulariser. Il s'agit d'une omission de saisie de l'opération. Cette situation sera régularisée en même temps.

<b>76069</b>	<b>BELBEUF</b>	<b>DM n°2 2021</b>
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**MODIFICATION BUDGETAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2021**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	15 135,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623 : Alimentation	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6122 : Crédit-bail mobilier	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	5 365,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>49 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	51 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>81 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>130 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>255 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>255 000,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>
D-21318-93 : Equipement divers Bat. Communaux	0,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21318-47 : Acquisition Matériel Divers	0,00 €	2 898,30 €	0,00 €	0,00 €
R-21316 : Équipements du cimetière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 702,00 €
R-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	196,30 €
<b>TOTAL 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 898,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 898,30 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>127 898,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>127 898,30 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>382 898,30 €</b>		<b>382 898,30 €</b>

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil Municipal VOTE la décision modificative n°2.

### **2021/33 – DM N°1 – EICAPER : REMBOURSEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire explique qu'il a été effectué un tirage de 300 000 € et un autre de 150 000 € sur la ligne de trésorerie de 1 000 000 € pour l'EICAPER. Le remboursement de 450 000 € a donc été sollicité auprès du Crédit Agricole.

Il convient donc d'affecter ces crédits sur le compte 16449 et de prévoir les intérêts au compte 66111.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil Municipal VOTE la décision modificative n°3.

### **2021/34 – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT D'UN AGENT AYANT MUTÉ ET ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'un agent de l'équipe de la restauration a bénéficié d'une mutation au 1<sup>er</sup> septembre, cet agent étant sur un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe.

Il a donc été procédé à une offre d'emploi sur le site du Centre de Gestion, et les candidats ont été reçus. A l'issue de cet entretien, un agent a retenu toute notre attention au regard de ses compétences, mais celui-ci a obtenu le concours d'Agent de Maîtrise et souhaite être nommé sur ce cadre d'emploi.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que la cuisine fonctionne comme à l'époque du cuisinier, il y a quelques années, soit avec un professionnel de la cuisine à la tête de la structure.

Il convient donc de créer un poste d'Agent de Maîtrise pour permettre le recrutement par voie de mutation ainsi que de le nommer et d'adopter le nouveau tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil Municipal ACCEPTE la création du poste d'Agent de Maîtrise et ADOPTE le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### **2021-35 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE**

Madame Prieur prend la parole afin de présenter le nouveau règlement intérieur de la crèche (distribué à chacun), l'ancien datait d'un certain temps, il méritait d'être remis à l'ordre du jour.

La Directrice actuelle s'est saisie de cette mission avec la collaboration du personnel, ainsi quelques évolutions ont vu le jour :

- Prévenir des congés à M -1,
- Tous les enfants doivent être arrivés au plus tard à 9h30,
- Les départs ne doivent pas débiter avant 16h30.

Il est indiqué que cela permet à l'équipe de mettre des activités en place pour tous et que tous y participent pleinement.

M. AVONDE et Mme PIHA souhaitent qu'il soit procédé à quelques corrections avant de le présenter aux parents notamment concernant l'accès aux emplois par les deux sexes, et quelques fautes d'orthographe.

Mme MAILLARD fait également remarquer qu'à la page 10, le mode de règlement est erroné et qu'il convient de le remettre à jour, la Trésorerie ne recevant plus les paiements en direct.

Madame PRIEUR indique que les corrections vont être réalisées dans les meilleurs délais, mais qu'elle souhaite un accord de principe sur le fonds du document qui doit être présenté et signé par les parents très rapidement.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil Municipal ADOPTE le Règlement intérieur de la Crèche.

### **QUESTIONS DIVERSES : NÉANT**

Informations du Maire :

- ✓ La Métropole va procéder à la réfection du cheminement entre la pharmacie de Belbeuf et Normare en octobre.
- ✓ A Saint-Adrien les haies (face au Moulin Rose et côté de la Chapelle) vont être enlevées et remplacées par des potelets : elles servent de « dépôts » et sont dangereuses.
- ✓ Sapins de Noël : l'éclairage sur la façade de la Mairie est maintenu cette année encore, et dans les arbres de la place du panetier du Roy.  
Quelques sapins seront disposés sur la commune, notamment au bas de la Poterie. Une nouveauté cette année, élaboration d'une petite forêt sur la fontaine élaborée par les enfants des différentes structures de la commune.  
La maison du père Noël sera implantée sur le bouldrome.
- ✓ Mme MERLEN indique que le Père Noël viendra le 18 décembre.
- ✓ Mme PRIEUR porte à la connaissance de l'assemblée que :  
La commission enfance-jeunesse se déroulera le 8 novembre à 20h30 en Mairie  
Le CCAS se réunira pour convenir des sorties à organiser le 22 novembre à 18h30.
- ✓ Mme MERLEN rappelle le Gospel le 1<sup>er</sup> octobre à l'église dans le cadre de « Pierres en Lumière ».

Fin de séance 22h15

Affiché le : /2021